**REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement défini les règles relatives à l’hygiène, à la sécurité ainsi qu’à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l’établissement. Il est applicable par l’ensemble des élèves de l’auto-école.

L’auto-école Aloha Conduite applique les règles d’enseignement selon, les lois en vigueur notamment l’arrêté ministériel relatif au référentiel pour l’éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

L’objectif d’Aloha Conduite est d’amener l’élève au niveau requis pour être « autonome et sûr » afin qu’il puisse être présenté aux épreuves théorique et pratique du permis de conduite. L’ensemble des personnels d’Aloha s’engage au bon déroulement de la formation, ainsi qu’à la mise en place tous les moyens logistiques nécessaires.

**CONTRAT / DOSSIER**

Un contrat formation sera établit avec l’élève a l’inscription de celui-ci. Il y sera notifié les prix et le volume horaire déterminé à l’issu de l’heure d’évaluation de l’élève. Ce contrat sera conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de signature.

* **Suspension de contrat** : Dans le cas ou l’élève interrompt momentanément sa formation qu’elles qu’en soit les raisons, il s’engage a en informer aussitôt l’auto-école par écrit.

En cas **d’interruption de plus de 6 mois**, l’auto-école se réserve le droit de réclamer les prestations dues restantes. Un réajustement du prix d’origine pourra alors être effectue en fonction du tarif en vigueur au jour de la reprise.

**Sans nouvelles de l’élève** au-delà de 1 an, l’auto-école considèrera que celui-ci à renoncé à sa formation et ne pourra obtenir remboursement. Si l’élève souhaite reprendre sa formation, il sera soumis à la mise en place d’un nouveau contrat de formation.

* **Résiliation du Contrat** : En cas de résiliation par des élèves majeurs ou de leur représentant légal, pour des raisons autres que celles de force majeure, son dossier lui sera rendu sans compensation financière à condition que le montant dû à l’auto-école soit intégralement réglé sans avoir lieu a dommage et intérêts.

La notion de force majeure ne sera prise en compte qu’en cas de présentation d’un justificatif nominatif.

En cas de déménagement, le dossier pourra lui être transmis contre règlement des frais postaux.

L’auto-école se réserve le droit de résilier à tout moment la formation en cas de comportement contraire au règlement intérieur prescrit par l’auto-école.

**L’élève reste propriétaire de son dossier**. Le Dossier doit être restitue à l’élève en main propre ou à la demande d’une tierce personne mandatée par l’élève et ce, à titre gratuit au solde de son compte.

**DROIT ET OBLIGATION DE L’ELEVE**

Tous les élèves inscrits dans l’établissement qu’elle que soit la formation désirée, doivent respecter les conditions de fonctionnement de l’auto-écoles sans restrictions. Le personnel d’Aloha conduite s’engage à respecter au mieux tous ses clients, nous attendons de même en retour.

* **Respect envers le personnel de l’établissement** et des autres élèves sans discriminations aucunes. Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours afin de ne pas déranger les autres élèves. Pas d’insultes, ni de moqueries...discutons dans le calme et le respect.
* **Respect du matériel mis à disposition** : Ne pas mettre les pieds sur les chaises ni se balancer dessus ; Prendre soin des boitiers mis à disposition en salle de code ; Ne pas dégrader les salles mis à disposition sous quelques formes que ce soit. Pendant les cours « pratiques », l’élève ne peut utiliser les véhicules de quelques manières sans accord du ou des moniteurs, il est de sa responsabilité de laisser la voiture propre à l’issu des cours de conduite.
* **Les élèves** sont tenus de ne pas fumer dans l’établissement, ni dans les véhicules. Il est interdit de consommer ou d’avoir consommé toute boissons ou produit illicites pouvant nuire à la conduite d’un véhicule. Il est fortement conseille de ne pas utiliser d’appareils sonores ( MP3, téléphone portable ou autre ) pouvant nuire au bon déroulement des séances de codes. Il est aussi fortement conseillé d’éteindre ou de mettre sur silencieux son téléphone pendant les cours de conduite.
* **Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct**, adapté à l’apprentissage de la conduite. En cours de conduite le port de chaussures non adaptée (savate, talon ou autre) peut entrainer l’annulation du cours sans avoir lieu à remboursement. (Les baskets sont conseillées)
* **L’élève est tenu de régler à l’établissement les sommes dues à leur échéance.** En cas de default de règlement, l’établissement se réserve le droit de rompre le contrat. Sauf accord particulier avec l’auto-école, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage à l’examen théorique et pratique.
* **L’élève est tenu d’annuler sa leçon de conduite** en cas de réservation au minimum 48h à l’avance, sauf cas de force majeure ou cas exceptionnel.

**L’auto-école se réserve le droit d’exclure temporairement ou définitivement tout élève qui ne respecterait pas les règles du présent règlement Intérieur en fonction de sa nature et de sa gravité.**